

Madame Audrey Azoulay
Ministre
Ministère de la Culture
et de la Communication
3, rue de Valois
75033 PARIS Cedex 01

Paris, le 23 février 2016

Objet : politique d'aide aux équipes artistiques

Madame la Ministre,

Une soixantaine de compagnies de théâtre, de danse, de cirque ou d'ensembles musicaux ont reçu de la DGCA un courrier en date du 30 décembre dernier leur annonçant qu'elles allaient bénéficier pour 4 ans d'un conventionnement particulier au titre de leur rayonnement national et international, alors qu'aucune communication officielle du Ministère n'est toujours disponible sur ce projet.

Le SYNDEAC avait eu l'occasion de signifier à l'ancien Directeur général de la création artistique qu'un tel projet, s'il voyait le jour, devait pouvoir être mis en place dans la plus grande transparence (critères de sélection, engagements conventionnels, pérennité du dispositif), et surtout s'inscrire dans une politique globale de soutien aux compagnies dans une dynamique de parcours artistique et professionnel.

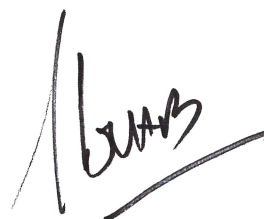
C'est donc totalement l'inverse qui a été choisi. Cette méthode est profondément regrettable : pour les compagnies en question, pour l'ensemble du secteur, mais aussi parce que cette décision brutale représente un véritable déni de la concertation du secteur et du travail essentiel des conseillers des DRAC. C'est l'illustration de pratiques non seulement princières mais jacobines, dont on pouvait penser qu'elles étaient révolues.

Nous rappelons aussi que la circulaire sur les aides aux compagnies, pour laquelle nous avons dû arracher à la DGCA un calendrier et une méthode de concertation, n'est toujours pas parue. Elle comporte pourtant des critères et des planchers sur lesquels nous avons émis les plus grandes réserves quant aux effets malthusiens qu'ils pourraient avoir. Nous attendons toujours aussi un travail stabilisé autour de la circulaire sur les résidences artistiques.

Pour autant, une augmentation des moyens accordés aux équipes indépendantes doit représenter l'occasion, même tardive, d'une réflexion. Il est temps que la politique publique, dont le ministère de la Culture a la charge, s'éloigne des effets de communication ou des annonces budgétaires poussives qu'il faudrait accueillir comme des aubaines. Sur le soutien global à la création comme sur le sort déterminant des équipes artistiques indépendantes, reste-t-il encore un peu d'espace pour se mettre au travail ?

Nous attendons que ce nouveau dispositif en faveur des compagnies rentre dans le cadre commun et que la répartition budgétaire des mesures nouvelles soit clarifiée.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Madeleine LOUARN
Présidente du SYNDEAC



8, rue Blanche
75009 Paris
Tél. : 01 44 53 72 10
Fax 01 44 53 72 12
contact@syndeac.org
www.syndeac.org